

ALCOOL, DROGUES ET MÉDICAMENTS : UN COCKTAIL EXPLOSIF

L'alcool est une substance psychoactive, qui agit sur le système nerveux central. La prise simultanée de drogues, quelles soient « douces » ou « dures » ne peut que renforcer leurs effets.

Un tel mélange peut provoquer des dysfonctionnements psychiques extrêmement dangereux pour votre vie et celle des autres usagers de la route. Certains médicaments font également très mauvais ménage avec l'alcool, la combinaison entraînant notamment des baisses de vigilance.

Dans votre activité professionnelle, si vous êtes en contact avec des produits chimiques, la prise d'alcool et de médicaments accentue leur nocivité sur l'organisme.



CONCLUSION :



Ne prenez en aucun cas le volant si vous avez consommé :

- de l'alcool,
- des substances psychotropes (antidépresseurs...).

Pour des problèmes de consommation de produits licites ou illicites, n'hésitez pas à en parler avec votre Médecin du Travail ou dans un centre spécialisé de soins aux toxicomanes (consultations anonymes et gratuites).

VOUS AVEZ BESOIN D'INFOS ?

GREID (Groupe Ecoute Information Drogue)
42 Rue de Mons, 59300 Valenciennes - 03 27 41 32 32

CCAA (Centre de Cure Ambulatoire en Alcoolologie)
231 Avenue Dampierre, 59300 Valenciennes - 03 27 28 38 50

CSAPA (Centre la Boussole)
57 Avenue Désandrouins, 59300 Valenciennes - 03 27 14 05 90

CHAAFIP Pôle de documentation Tabac Alcool
57 Avenue Désandrouins, 59300 Valenciennes - 09 82 53 20 51

DROGUES ALCOOL TABAC INFO SERVICES - 0 800 23 13 13
(24h/24h, appel anonyme et gratuit)



CONTACT :



1, avenue de l'Europe, 59880 Saint-Saulve
Tél. **03 27 46 19 24**
information@astav.fr

www.astav.fr

Pôle communication - CP MAJ 15/02/2021



ALCOOL, TABAC, DROGUES, MÉDICAMENTS...

Quels risques dans votre métier ?



Votre équipe de Santé au Travail vous conseille et vous accompagne.

QU'EST-CE QU'UNE SUBSTANCE PSYCHOACTIVE ?

L'alcool, le tabac, les drogues sont toutes des substances psychoactives qui agissent sur le cerveau. Elles modifient l'activité mentale, les sensations, le comportement.

Aucune substance psychoactive n'est compatible avec la conduite d'un véhicule en raison de leurs effets :

- Somnolence, modification de la perception visuelle,
- Surestimation de ses capacités, etc.,
- Exposition à des risques et à des dangers pour la santé (mais aussi pour le fœtus et l'enfant) et pouvant entraîner des conséquences sociales dans la vie quotidienne. L'usage de ces substances peut en outre engendrer une dépendance.

La dépendance, ça commence quand ?

Brutale ou progressive selon les produits, la dépendance est installée quand on ne peut plus se passer de consommer sous peine de souffrances physiques et/ou psychiques :

- Impossibilité de résister au besoin de consommer,
- Accroissement d'une tension interne, d'une anxiété avant la consommation habituelle,
- Soulagement ressenti lors de la consommation,
- Sentiment de perte de contrôle de soi pendant la consommation.

TABAC

PRINCIPE ACTIF ET SUBSTANCES NOCIVES :

Nicotine, goudron, monoxyde de carbone.

DÉPENDANCE :

Psychique, physique et comportementale.

RÈGLEMENTATION :

Produit licite et réglementé.

DROGUE

PRINCIPE ACTIF ET SUBSTANCES NOCIVES :

Diverses substances chimiques selon les produits (Ecstasy, cannabis, LSD, amphétamines...).

DÉPENDANCE :

Psychique et physique.

RÈGLEMENTATION :

Produits illicites.

MÉDICAMENTS PSYCHOACTIFS

PRINCIPE ACTIF ET SUBSTANCES NOCIVES :

Substances chimiques.

DÉPENDANCE :

Psychique et physique.

LES MÉFAITS :

Certains médicaments entraînent une diminution des réflexes, une somnolence et s'avèrent dangereux pour la conduite de véhicule et l'utilisation de machines.

RÈGLEMENTATION :

Produits licites et réglementés.

Votre équipe de Santé au Travail vous conseille et vous accompagne.



LES MÉFAITS :

- **78 966 morts/an en France,**
- Accidents cardio-vasculaires,
- Risques respiratoires,
- 1 cancer sur 4 est associé au tabac.



ALCOOL

PRINCIPE ACTIF ET SUBSTANCES NOCIVES :

Ethanol.

DÉPENDANCE :

Psychique et physique.

LES MÉFAITS :

- **49 000 morts/an en France,**
- Accidents de la route, accidents du travail,
- Actes de violence, d'agressions sexuelles,
- Cancers, maladies du foie et du pancréas, troubles cardio-vasculaires, troubles psychiques.

LES EFFETS PHYSIOLOGIQUES DE L'ALCOOL SUR LE CONDUCTEUR :

- Rétrécit le champ visuel, augmente la sensibilité à l'éblouissement, a un effet euphorisant,
- Altère l'appréciation des distances et des largeurs,
- Diminue les réflexes, altère la vigilance et augmente le risque d'accidents de travail, d'accidents de trajet,
- Provoque une surestimation de ses capacités,
- Sous l'effet de l'alcool, le conducteur a un comportement dégradé.

1 verre d'alcool = 10 g d'alcool pur



ATTENTION : Il y a autant d'alcool dans un verre de bière, un verre de vin, un verre de whisky-soda, servis dans un bar.

ÉVITER LES RISQUES :

- Ne pas consommer plus de **10 verres standards par semaine** ni **plus de 2 verres standards par jour,**
- Avoir des jours de la semaine sans consommation.

RÈGLEMENTATION :

Produit licite et réglementé

	Infraction	Points	Amende	Permis	Véhicule	Prison
Contravention	Conduite en état d'ivresse (de 0.5 à 0.79 g/L de sang)	6	135 €	Suspension de 3 ans		
Délit	Conduite en état d'ivresse ou sous l'emprise d'un état alcoolique (à partir de 0.8 g/L) ou refus de se soumettre au contrôle d'alcoolémie ou de produits stupéfiants	6	4 500 €	Suspension ou annulation de 3 ans + stage	Immobilisation	2 ans
	Récidive	6	9 000 €	Annulation de 3 ans ou plus	Confiscation	4 ans
	Conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants + alcoolémie positive	6	9 000 €	Suspension ou annulation de 3 ans	Immobilisation ou confiscation	3 ans

En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie égale ou supérieure à :

0,5g/l d'alcool dans le sang = 2 à 3 verres standards consommés en 1 seule fois

⚠ 0,2g/l d'alcool dans le sang pour les jeunes conducteurs